Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Séance du 15 décembre 2020

OBJET

Brasserie Goudale SAS

— avis d'enquête
publique sur la demande
d'autorisation
environnement
d'épandage de Fertimalt

Délibération n°2020-47

Délibération du Conseil Municipal COMMUNE D'HELFAUT

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de décembre à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis Marquant, Maire, suite à la convocation du trois décembre deux mille vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Présents</u>: Francis Marquant, Maire. Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Colette Blondel, Hélène Fiolet, Julie Henguelle, Philippe Sambourg, Sabrine Poprawka, Christian Dupont, Sandra Savary, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, conseillers municipaux.

Absents excusés: Jacques Dupont (pouvoir à P. Delobel), Christophe Podevin (pouvoir à C. Dupont), Hélène Demol (pouvoir à I. D'Haillecourt), Brigitte Leblond (pouvoir à M. Boulanger).

<u>Président de séance</u>: Francis Marquant <u>Secrétaire de séance</u>: Sandra Savary

La brasserie Goudale SAS a déposé une demande d'autorisation environnementale, relative à l'épandage du fertimalt issu de son installation à Arques. Le Président propose d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Vu le projet de Goudale SAS concernant l'épandage du fertimalt, Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-240 du 06 octobre 2020 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale,

Accusé de réception en préfecture 062-216204230-20201215-2020-47-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale déposé par GOUDALE SAS et concernant l'épandage du Fertimalt

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Maire, Francis Marquant.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture le (HUTO et de sa publication le (HUTO A Helfaut, le 1 HUTO Le Maire,